

Informations relatives aux données personnelles

La Ville de BLAGNAC réalise, par le biais du présent formulaire, le traitement de certaines données personnelles.

Celui-ci est placé sous la responsabilité de la Direction des Services Techniques de la ville Blagnac (DST - Mairie de Blagnac – 4, rue Louis Blériot, 31700 Blagnac).

Finalité du traitement :

Ce traitement a pour objet :

- De permettre aux usagers qui le souhaitent de candidater au dispositif de la Ville de Blagnac intitulé « Permis de végétaliser » ;
- De permettre à la Ville de bénéficier des informations nécessaires pour accompagner les usagers bénéficiant de ce dispositif et de s'assurer du respect de leurs obligations ;
- De permettre à la Ville de Blagnac d'inviter les usagers qui y ont consenti (case à cocher dans le formulaire) aux événements organisés par elle en lien avec les démarches de développement durable.

Base légale de traitement :

Ce traitement a pour base légale :

- S'agissant des traitements effectués dans le but de permettre aux usagers qui le souhaitent de candidater au dispositif de la Ville de Blagnac intitulé « Permis de végétaliser » et de permettre à la Ville de disposer des informations nécessaires pour accompagner les usagers bénéficiant de ce dispositif et de s'assurer du respect de leurs obligations, l'article 6.1 c) qui prévoit que le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (dans ce cas, signature d'un arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public) ;
- S'agissant des traitements effectués dans le but de permettre à la Ville de Blagnac d'inviter les usagers qui y ont consenti (case à cocher dans le formulaire) aux événements organisés par elle en lien avec les démarches de développement durable, l'article 6.1 a) qui prévoit que la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques. Données personnelles traitées :

Les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- Le nom et le(s) prénom(s) du jardinier ou du représentant du collectif ;
- L'adresse postale du jardinier ou du représentant du collectif ;
- L'adresse mail du jardinier ou du représentant du collectif ;
- Le numéro de téléphone du jardinier ou du représentant du collectif ;
- Le statut du jardinier ou du représentant du collectif : propriétaire, locataire, copropriétaire ou autre ;
- La copie de la décision du syndicat des copropriétaires (le cas échéant) ;
- La copie de la pièce d'identité du jardinier ou du représentant du collectif ;
- La copie de l'attestation de responsabilité civile du jardinier ou du collectif ;
- La copie de l'autorisation écrite du propriétaire lorsque le projet nécessite une percée sur voirie ainsi que toutes les données personnelles de celui-ci dont notamment ses nom et prénom(s) et son adresse postale.

Destinataires du traitement :

Sont seuls destinataires des données les agents de la Direction des Services Techniques de la ville de Blagnac, ainsi que, lorsqu'après instruction le permis de végétaliser est délivré, les agents de la Direction des Ressources Juridiques et de l'Assemblée, de la Direction Générale des Services ainsi que tous élus municipaux en charge du dossier.

Durée de conservation des données :

Le formulaire et les pièces justificatives contenant les données personnelles précitées pourront être conservés par le service pendant une durée de 5 ans maximum à compter de la fin de l'autorisation délivrée. Passé ce délai, le dossier sera transmis au service des archives de la Ville pour être détruit.

Dans le cas où l'instruction du dossier ne permettrait pas la délivrance d'une autorisation, le formulaire et les pièces justificatives seront transmis au service des archives pour être immédiatement détruits.

Droits de la personne concernée par le traitement :

- S'agissant des traitements effectués dans le but de permettre aux usagers qui le souhaitent de candidater au dispositif de la Ville de Blagnac intitulé « Permis de végétaliser » et de permettre à la Ville de disposer des informations nécessaires pour accompagner les usagers bénéficiant de ce dispositif et de s'assurer du respect de leurs obligations, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) et d'un droit de limitation au traitement de leurs données ;
- S'agissant des traitements effectués dans le but de permettre à la Ville de Blagnac d'inviter les usagers qui y ont consenti (case à cocher dans le formulaire) aux événements organisés par elle en lien avec les démarches de développement durable, les personnes concernées disposent d'un droit d'opposition, de retrait, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) et d'un droit de limitation au traitement de leurs données.

Les personnes concernées peuvent consulter le site suivant pour avoir plus d'informations concernant leurs droits : cf. <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Pour l'exercice de l'ensemble de ces droits ou toute information sur les traitements de données effectués sous la responsabilité de la Direction des Services Techniques, la personne concernée peut contacter :

- soit directement ce service (Mairie de BLAGNAC – DST, 4 RUE Blériot, 31700 BLAGNAC) ;
- soit le Délégué à la protection des données (DPO) de la Ville de BLAGNAC (Mairie de BLAGNAC, À l'attention du Délégué à la protection des données (DPO), 1 place des Arts, 31700 BLAGNAC/ dpo@mairie-blagnac.fr/05 61 71 72 21).

En cas d'exercice d'un ou plusieurs de ses droits, la personne concernée précise sur quelles données de traitement sa demande porte. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité ou une copie de celle-ci.

En cas d'insatisfaction quant à la manière dont ses données personnelles ou ses demandes relatives à ces dernières sont traitées, la personne concernée peut prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / <http://www.cnil.fr>.